

# Fiche synthèse – ateliers

Jour : 17 juin 2026

Nom de l'atelier : La maîtrise des éclairages des particuliers

Noms des animateurs : Sterenn Poupard, Philippe Moutet, Bruno Rouch

## Conclusions

**Actions et leurs facteurs de réussite / méthode commun(e) aux expériences à retenir :**

Sujet 1 : Frédéric LERAY (DG Prévention des Risques) : Les particuliers dans l'angle mort de la réglementation

Depuis le décret de 2011 et les arrêtés de décembre 2018, la question de l'éclairage des particuliers n'a pas été au cœur de la réglementation priorisant l'éclairage public et les zones industrielles. Certes, la question des copropriétés a été abordée sous l'angle des cheminements (ULR, température de couleur), des jardins (heures allumage-extinction) et des parkings (ULR, température de couleur, heures allumage-extinction...). Si la sensibilisation passe plutôt par l'action des territoires et des associations, du point de vue réglementaire, le législateur n'a pas souhaité aller plus loin à ce jour en termes d'obligation.

Il est pourtant nécessaire d'agir sur la sensibilisation des particuliers en termes notamment d'impact sur la biodiversité et la santé. On peut aussi favoriser la suppression des éclairages inappropriés comme les lampes boules. L'intervention se termine sur l'évocation d'un besoin en termes d'accompagnement sur les choix techniques des particuliers qui passera notamment par le biais de la distribution (grandes surfaces et magasins spécialisés).

Sujet 2 : Léa Juret ( Fédération des PNR) et Parc naturel régional de Brière : la démarche « Défi familles à biodiversité positive » en appui à la sobriété des particuliers

Le Parc naturel régional de Brière nous a fait bénéficier de son retour d'expérience sur la sensibilisation des particuliers aux questions de l'éclairage via une démarche originale « Défi familles à biodiversité positive ». Ce dispositif permet à des familles volontaires d'approfondir leurs connaissances sur les impacts de leurs actions quotidiennes sur la biodiversité (« empreinte biodiversité ») et d'engager une évolution de leurs pratiques. Parmi

les 6 axes proposés par le Défi (alimentation, jardinage, mobilité, etc.), un zoom a été fait sur l'entrée éclairage. En Brière, entre 2025 et 2026, 17 familles ont pu participer à ce défi sur le thème de la nuit, à travers des ateliers de sensibilisation, des réflexions sur la perception de la nuit, une découverte des espèces nocturnes et des actions en faveur des chauves-souris, ainsi qu'un travail à l'échelle de son logement pour amoindrir les impacts de son éclairage sur la biodiversité. Biodiversité, astronomie et sobriété énergétique sont au menu de cette initiative. Le Défi a été expérimenté dans une vingtaine de Parcs entre 2021 et 2026 et a permis d'accompagner près de 400 familles dans la réduction de leur empreinte biodiversité. Cette démarche doit aussi faire face au risque de ne convaincre que des publics déjà sensibilisés. Dans son objectif de massification, le dispositif doit donc trouver les leviers pour mieux mobiliser les publics les plus éloignés de ces sujets. Pour y parvenir, il peut s'appuyer sur la dynamique collective à l'œuvre sur les territoires, sur la création d'outils ludiques pour sensibiliser les acteurs, ainsi que sur la portée de l'engagement des bénéficiaires, qui va bien au-delà de la période d'accompagnement du Défi. Le Défi plante des graines qui dans le temps feront des particuliers des acteurs de la préservation de la nuit.

### Sujet 3 : Samuel Busson : mini atelier sur les priorités dans la maîtrise de l'éclairage des particuliers

L'objectif de cette séquence était de réfléchir à l'élaboration d'un **cahier des charges** définissant les caractéristiques d'équipements d'éclairage adaptés aux particuliers et compatibles avec les enjeux de préservation de la biodiversité nocturne. Ce cahier des charges pourrait, à terme, servir de référence pour le développement et la mise à disposition de matériels par les grandes enseignes.

Cette partie s'est construite en deux temps, une présentation de l'outil ORE (obligations réelles environnementales) et un travail collectif en mini ateliers sur l'identification des impacts des particuliers et sur les possibles solutions.

Un point a été fait sur les ORE qui sont un des outils disponibles pour matérialiser l'engagement des particuliers sur la prise en compte de la biodiversité. C'est un contrat volontaire établi entre un propriétaire foncier et une personne morale agissant en faveur de l'environnement, une collectivité ou un établissement public. Ce contrat est attaché au bien concerné même en cas de cession de ce dernier. Pour la pollution lumineuse, cela peut se traduire par un engagement vis-à-vis d'une collectivité à la maîtrise de son éclairage, à la préservation d'espaces pour la biodiversité nocturne, à l'abandon d'équipement d'éclairage hors norme. Pour cela, le contractant peut bénéficier d'un soutien technique ou financier en fonction de l'accord conclu avec le partenaire co contractant. Concernant les frais de dépôt de l'ORE, la démarche conduite par Agir pour l'Environnement a été évoquée avec une

mutualisation des coûts d'enregistrement chez le notaire pour rendre plus accessible la démarche. Enfin, les durées d'engagement peuvent varier et doivent être définies pour chaque ORE.

Après une présentation de plusieurs sujets potentiels relatifs à l'éclairage des particuliers, les participants ont voté pour 4 ateliers : Cheminements piétons (dont balisage) / portes d'entrée et porches / décorations lumineuses (type guirlande de Noël) / éclairage contre plongée arbres et massifs. En matière de cheminements piétons comme pour les portes d'entrée et les porches, plusieurs défauts communs ont été cités : imprécision de la zone éclairée, système quasi permanent sans possibilité de déclencher à la demande, peu d'éclairage ambré. Les préconisations de ce mini atelier passe par une rationalisation des points d'éclairage pour les cheminements, un déclenchement à la commande, une bonne hauteur d'implantation et comme pour beaucoup de sujets : « n'éclairer que ce qui est nécessaire avec précision ». En matière de décoration type « guirlandes de Noël », la bonne solution serait d'y renoncer, mais avant cela l'atelier a permis de mettre en avant des écueils à éviter : rester sur une périodicité (Noël ce n'est pas toute l'année !!!!), être capable d'éteindre en cœur de nuit, travailler sur des alternatives aux décorations lumineuses. Pour l'éclairage des arbres en contre plongée ou des massifs, comme sur la partie décorations lumineuses, la meilleure mesure proposée est l'évitement. Pour tous ces sujets, deux fondamentaux reviennent : la sensibilisation des particuliers sur les impacts et plus largement les enjeux de biodiversité, une meilleure connaissance des solutions techniques et un accompagnement sur ce sujet des prestataires travaillant avec les particuliers.

### Quels sujets approfondir pour les RICE dans un avenir proche ?

Cet atelier a permis d'affirmer l'importance d'un champ d'investigation essentiel pour les Rice. Par-delà les actions vers les collectivités et l'éclairage public, l'action vers les particuliers est un incontournable d'une stratégie territoriale de maîtrise de la pollution lumineuse. Dans la mesure où la réglementation n'ira pas au-delà du cadre actuel, la sensibilisation aux enjeux de la nuit en matière d'astronomie, de biodiversité et de santé est la première pierre pour construire une stratégie efficace. Pour entraîner les particuliers, il faut les convaincre. En ce sens, les outils d'animation comme ceux abordés dans l'atelier, les dispositifs ciblés pour les particuliers comme les ORE sont un apport précieux pour les RICE. Autre point essentiel ressorti dans l'atelier, le besoin d'une information claire sur les matériels et les choix techniques pertinents pour les particuliers et les entreprises qui accompagnent les projets d'éclairage, de la démarche individuelle à la copropriété.